

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
29 avril 2002
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 29 avril 2002, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président du Comité
du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997)
concernant la Sierra Leone**

J'ai l'honneur de faire référence à la résolution 1171 (1998) concernant la Sierra Leone, adoptée par le Conseil de sécurité le 5 juin 1998. Au paragraphe 4 de cette résolution, le Comité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone était prié de rendre compte régulièrement au Conseil des notifications reçues des États concernant toutes les exportations d'armements ou de matériel connexe en provenance de leur territoire à destination de la Sierra Leone, ainsi que des notifications reçues du Gouvernement sierra-léonais concernant ses importations d'armes et de matériel connexe.

De ce fait, je tiens à vous faire savoir que le Comité a reçu notification, le 23 avril 2002, du Gouvernement britannique de l'exportation des véhicules blindés suivants, qui seront utilisés par les forces armées ghanéennes faisant partie de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) :

- Deux véhicules blindés de transport de personnel TACTICA (10 sièges, avec tourelle de vision diurne/diurne) (licence No 1 CUM 2/2).
- Un véhicule blindé de transport de personnel TACTICA (10 sièges, avec tourelle de vision diurne/nocturne) (licence No 2 CUM 1/1).

La cargaison devait arriver, pour déchargement, à Tema (Ghana) vers le 13 mars 2002.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1132 (1997)
concernant la Sierra Leone
(*Signé*) Adolfo **Aguilar Zínser**

